

*Mot du Maire*

Chers Pinois, Chers Pinoises,

Le printemps est là. Cette saison vient toujours nous donner un regain d'énergie et d'enthousiasme et avec elle, le programme des festivités 2022 se prépare.

Sont à venir : le concours de belote de la Société de Chasse St Hubert les 21 et 22 mai, la soirée conviviale « Apportez vos couverts » organisée par la municipalité le 1<sup>er</sup> juillet, la fête de l'école le 3 juillet, la journée d'activité de l'Association des Jeunes du Pin le 10 juillet et les 6 heures du Pin avec son bœuf au foin les 10 et 11 septembre du Comité des Fêtes.

Parallèlement, les projets communaux se poursuivent. Les travaux de rénovation de la salle polyvalente sont en phase d'achèvement et une présentation vous sera proposée tout au long de la matinée du samedi 11 juin prochain.

Les différents travaux de voirie rue de la Fontaine, rue des Mésanges et l'aménagement des 3 lots à construire devraient démarrer au second semestre.

Et pour terminer, n'oubliez pas que nous retournerons aux urnes pour les élections législatives les 12 et 19 juin.

D'ici là, profitons des belles journées du printemps.

*Maxime Poupart*

« En Mai,  
fais ce  
qu'il te  
plaît »

**Inscriptions restauration scolaire  
et accueil périscolaire - P3**



## *Relevé de décisions*

Conseil Municipal du 7 avril 2022

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de reprendre par anticipation les résultats du budget comme suit :

- o L'excédent d'investissement 2021 solde positif de 118 546,26 € est repris en report à nouveau à la section d'investissement 2022 ;
- o L'excédent de fonctionnement 2021 de 222 327,37 € est réparti comme suit :
  - En report à nouveau à la section de fonctionnement 2022 pour la somme de 70 000,00 € ;
  - En report à la section d'investissement 2022 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour la somme de 152 327,37 €.

### APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS » ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget lotissement « Les Jardins » 2022 présenté qui est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 201 700,00 € et en recettes et dépenses d'investissement à 238 140,00 €.

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif Commune 2022 présenté qui est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 612 000,00 € et en recettes et dépenses d'investissement à 1 088 500,00 € et d'autoriser M. le Maire, comme la nomenclature M57 le permet pour les collectivités de moins de 3500 habitants, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

### MAPA – CRÉATION D'UN LOTISSEMENT, D'UNE LIAISON DOUCE ET D'UNE AIRE DE SERVICES DE CAMPING-CARS : RESULTAT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence pour le choix des entreprises a été publié le 18 février 2022. La date limite de réception des offres était fixée au 18 mars 2022 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 21 mars 2022 à 20h00 par la commission « Marché A Procédure Adaptée ». Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation et considérant le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ARRONDEL,

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SAS CHAUVIRÉ TP sise La Cocaudière MAUMUSSON 44540 VALLON-DE-L'ERDRE pour les montants hors taxe suivants :

- o Tranche ferme : 86 634,55 € HT,
- o Tranche optionnelle 1 – Réfection du parking de l'église : 19 740,00 € HT,
- o Tranche optionnelle 2 – Aménagement de la route des Abbayes : 16 509,45 HT €.

Soit un total de 122 884,00 € HT.

*Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 9 juin 2022 à 20h30.*

### *Enlèvement des ferrailles*

Un enlèvement des ferrailles, vieux appareils électroménagers, carcasses de voitures... est prévu **mi juin 2022**.

**Profitez de cet enlèvement gratuit pour vous en débarrasser...**

**N'oubliez pas de venir vous inscrire en mairie.**

### Rappel important :

Lors de l'inscription en mairie pour l'enlèvement d'un véhicule, il vous sera obligatoirement demandé la carte grise.

## Inscriptions restauration scolaire et accueil périscolaire

Les dossiers d'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 sont à retirer en mairie dès à présent et seront à retourner complétés avant le 29 juillet 2022 au secrétariat.



\*\*\*\*\*

### CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

- 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN
- mairielepin@orange.fr
- 02 40 97 02 54
- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h
- Mercredis semaines paires de : 9h – 12h
- Samedis semaines impaires de : 9h – 12h
- Commune LE PIN - Facebook

## Influenza aviaire

Le département de la Loire-Atlantique est actuellement touché pour une épidémie d'Influenza aviaire. Si cette maladie touche principalement des exploitations avicoles, les particuliers possédant des oiseaux captifs ou volailles de basse-cour sont également concernés. Des mesures de biosécurité doivent impérativement être respectées pour lutter contre la propagation du virus.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

**! Si une mortalité anormale est constatée**  
Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

### *Sport Sénior : ça bouge en Pays d'Ancenis*

En 2022, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, le Département de Loire-Atlantique, le CORERS (Comité Régional de la Retraite Sportive), la commune des Vallons-de-l'Erdre et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gériatologique), invitent les 60 ans et plus à bouger et à découvrir des activités physiques et sportives !

Plusieurs études montrent les bienfaits du sport sur la santé des séniors : il permet de prévenir les chutes (première cause de décès accidentel chez les plus de 65 ans) mais également de maintenir l'autonomie et le lien social.

**Rendez-vous le jeudi 19 mai de 8h45 à 12h30\*** pour une rencontre Sport Sénior à l'Espace Paul Guimard à Vallons-de-l'Erdre.

Au programme de cette matinée gratuite et ouverte à tous les plus de 60 ans :

- Deux pôles sportifs avec échauffement collectif, marche nordique, jeux de ballons, tennis de table...
- Un pôle santé avec des ateliers diététique, podologie et sommeil.

Un pot de clôture viendra terminer cette matinée riche en sport et convivialité !

Plus d'informations et inscriptions auprès de :

- Annick Humeau (CORERS) : 06 31 92 75 83 ou [developpementcorerspdl@gmail.com](mailto:developpementcorerspdl@gmail.com)
- Thomas Postel (Département de Loire Atlantique) : 06 86 45 83 30 ou [thomas.postel@loire-atlantique.fr](mailto:thomas.postel@loire-atlantique.fr)

\*Sous réserve du contexte sanitaire.

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)  
Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50 201  
44 156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON Cedex



© COMPA

Plus d'informations sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)  
Suivez-nous sur Facebook, Instagram, YouTube !



**LE RÉSEAU MOBILITÉ**  
Location à tarif solidaire

Facilitez vos déplacements  
pour se rendre au travail, en formation, en stage, effectuer une démarche administrative, médicale...

Plus d'infos sur [www.erdreloireinitiatives.fr](http://www.erdreloireinitiatives.fr)

www.pays-ancenis.com

ELI Ancenis-Saint-Géréon 02 40 83 15 01  
ELI 444 02 40 97 22 79  
ELI Loireauxence (Varades) 02 40 30 37 81

### *Réseau Mobilité : faciliter vos déplacements*

Vous avez besoin de vous déplacer sur le Pays d'Ancenis ? Le Réseau Mobilité, financé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) et géré par Erdre et Loire Initiatives (ELI), propose des locations de véhicules à tarif solidaire avec ou sans permis de conduire.

Vingt-quatre scooters, quatre voitures, quatre voiturettes, neuf vélos à assistance électrique, sont à disposition pour vous rendre au travail, en formation, en stage, effectuer une démarche administrative, médicale...

Le service permet non seulement de répondre aux contraintes de mobilité sur le territoire, mais aussi de favoriser l'autonomie des usagers.

En 2021 : 100 personnes ont bénéficié du Réseau Mobilité, et 84 % des locations ont été utilisées pour un motif professionnel.

**Renseignements :** Erdre et Loire Initiatives à Ancenis-Saint-Géréon, Teillé ou Loireauxence (Varades) : 02 40 83 15 01 ou [accueil@eli44.fr](mailto:accueil@eli44.fr)

Plus d'informations sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)



## Team&Run 2022 : portez haut les couleurs de votre entreprise !

Envie d'un moment de convivialité entre collègues ? Participez à la course relais Team&Run le 1<sup>er</sup> juillet prochain ! La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en partenariat avec l'ADIRA\*, l'ACPA\* et la ville d'Ancenis-Saint-Géréon, organise la 6<sup>ème</sup> édition de l'évènement sportif des entreprises du Pays d'Ancenis.

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18h30 sera lancé le top départ de Team&Run ! Au programme : une course en relais de 3x5 km sur les bords de Loire, des animations, de la restauration sur place pour des moments de convivialité ! Athlètes confirmés ou occasionnels, Team&Run est ouvert à tous les niveaux et à toutes les entreprises du Pays d'Ancenis, publiques ou privées.

Chaque année, une part des recettes des inscriptions est reversée à une cause du Pays d'Ancenis. Par exemple, en 2021, un chèque de 3 150 € avait été remis à l'association « Les P'tits Doudous de l'Hôpital d'Ancenis », œuvrant pour l'amélioration du vécu des enfants lors de leur passage à l'hôpital.

### Pour participer :

- Du 30 mars au 6 mai, inscrivez votre entreprise auprès de la COMPA sur [www.teamandrun.fr](http://www.teamandrun.fr),
- Constituez votre équipe de 3 : femmes, hommes ou mixte,
- Choisissez-lui un nom et la personnalisez-la si vous le souhaitez.

A savoir : le montant de l'inscription est de 40 €/équipe. Toute inscription (dossier complet) devra être enregistrée au plus tard le vendredi 3 juin sur le site [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run)

### Nouveauté cette année :

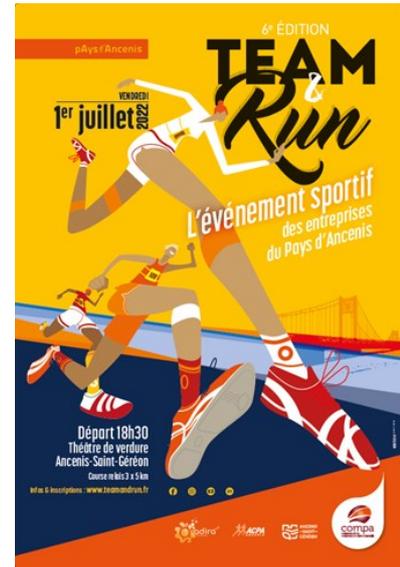
Les organisateurs proposent des sessions d'entraînement sur le circuit. Les rendez-vous sont fixés le mardi 10 mai et le jeudi 23 juin (horaires précisés ultérieurement).

En raison du contexte sanitaire, des mesures pourront être prises pour respecter le protocole en vigueur.

\*ADIRA : Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis

ACPA : Athlétic Club du Pays d'Ancenis

Rendez-vous sans plus attendre sur [www.teamandrun.fr](http://www.teamandrun.fr) !

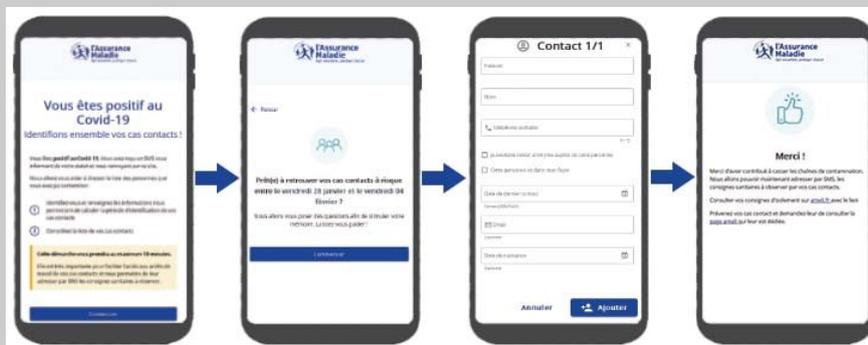


## Un nouveau téléservice pour lister ses cas contacts

L'Assurance Maladie met en place un nouvel outil pour aider à lutter contre l'épidémie de Covid-19 : le téléservice « Lister mes cas contacts ».

Ce nouveau téléservice permet à toute personne testée positive au Covid-19 de lister ses cas contacts en ligne, tout en l'aidant à identifier sa période de contagiosité et les situations à risque.

Accessible sur internet, 24h/24 et 7 jours sur 7, cela ne prend qu'une dizaine de minutes pour remplir les informations demandées.



Grâce à cet outil, l'Assurance Maladie adresse très rapidement et directement des consignes sanitaires personnalisées à ces personnes contacts, notamment au regard de leur statut vaccinal.

Cette démarche les aide également à organiser plus facilement leur prise en charge (test, arrêt de travail...). En effet, une fois enregistrées dans la base de données « Contact Covid » de l'Assurance Maladie, grâce à la déclaration effectuée par la personne positive, ces personnes contacts peuvent plus facilement bénéficier de la prise en charge des tests de dépistage et, en cas d'impossibilité de télétravail, demander un arrêt de travail sur le site [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr).

Pour en savoir plus, connectez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)